

Délibération du Bureau Syndical

Séance ordinaire du 16 octobre 2023

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 7 sur lesquels il y avait 5 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
JAY Christophe	Marclopt
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
PERCET Serge	Montrond les Bains
RASCLE Jean-François	Cuzieu

Absent(e) excusé(e)

ACHARD Jean

OULION Emmanuel

Secrétaire élu (e) pour la session

JAY Christophe

DELIBERATION NOTIFIEE A :

- Sous-Préfecture
- Trésorerie de Feurs
- SIEA Chazelles sur Lyon
- Commune de Chazelles sur Lyon
- SAFEGE

N°23-10-01

**Objet de la
délibération :**

CONNEXION DU RESEAU DU
SIVAP AU SIEMLY-

APPROBATION DE L'AVENANT 1
AU MARCHE DE TRAVAUX-
ENTREPRISE SOGEA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20231016-BS23-10-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2023

Affichage : 23/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



OBJET : CONNEXION DU RESEAU DU SIVAP AU SIEMLY-APPROBATION DE L'AVENANT 1 AU MARCHE DE TRAVAUX- ENTREPRISE SOGEA

Monsieur le Président rappelle que le Dossier de Consultation des Entreprises « Travaux de connexion du réseau du SIVAP au SIEMLY » a été approuvé au bureau syndical du 27 juin 2022 et attribué à l'entreprise SOGEA en date du 14 février 2023 pour un montant de 383 238.10 € affermis.

L'avenant n°1 au présent marché a pour objet d'intégrer une augmentation du montant des travaux, la création de prix nouveaux et une prolongation du délai d'exécution.

Le montant global de l'avenant 1 au marché de travaux s'élève à 23 766.50 € HT. Il est expliqué que ce montant est pris en charge en totalité par le SIEA Chazelles Viricelles.

Compte tenu du présent avenant 1, le nouveau montant du marché est de 407 004.60 € HT et le nouveau délai d'exécution est de 16 semaines.

Les élus doivent délibérer sur cet avenant et autoriser Monsieur le Président à le signer.

Oùï et délibéré, les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ✳ Approuvent l'avenant n° 1 au marché de travaux « Connexion du réseau du SIVAP au SIEMLY », d'un montant de 23 766.50 € Ht, tel qu'annexé,
- ✳ Autorisent Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 du marché de travaux cité ci-dessus,
- ✳ Disent que le montant de l'avenant n° 1 de 23 766.50 € HT est pris en charge en totalité par le SIEA Chazelles Viricelles.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 18 octobre 2023

**Le Président,
Jacques LAFFONT.**



**Le secrétaire de séance
Christophe JAY**

